



REGLEMENT DE CONSULTATION

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°05/2023
Jeudi 27 Juillet 2023 à 10 h 00 mn
(Séance publique)

Lot Unique

Passé en application de l'article 16 § 1, article 17 § 1 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle (26 Avril 2022).

Diagnostic de l'infrastructure existante, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.

LE REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1 : OBJET DE REGLEMNT DE CONSULTATION

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 05/2023 ayant pour objet : Diagnostic de l'infrastructure existante, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.

Il a été établi en vertu des dispositions de l'article 18 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'Université Abdelmalek Essaâdi.

Les prescriptions du présent règlement de consultation ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement précité.

Toute disposition contraire au règlement précité est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article 18 et des autres articles du règlement précité.

ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est :

Le Président de l'Université Abdelmalek Essaâdi.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE CANDIDATURE

En vue de la sensibilité de la plateforme et la criticité des applications et environnements devant être hébergés par les solutions demandées, le soutien et l'accompagnement des éditeurs et constructeurs proposant leurs produits dans le cadre de cet Appel d'Offres sont exigés.

A cet effet et sous peine de rejet du dossier, les originaux ou les copies certifiées conformes des attestations de soutien des constructeurs sont obligatoires à fournir par les soumissionnaires dans leur dossier de réponse.

Conformément aux dispositions de l'article 24 du règlement précité :

1. Seules peuvent participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui :
 - ✓ Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
 - ✓ Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties suffisantes pour le comptable chargé du recouvrement.
 - ✓ Sont affiliés à la CNSS et souscrivent régulièrement leurs déclarations de salaire auprès de cet organisme.
2. Ne sont pas admises à participer à la présente consultation :
 - ✓ Les personnes en liquidation judiciaire.
 - ✓ Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.
 - ✓ Les personnes faisant l'objet, au moment de la tenue de la séance d'ouverture des plis, d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 142 du règlement précité ou d'un texte réglementaire antérieur.

Règlement De Consultation AO 05/2023	Diagnostic de l'infrastructure existante, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	3
---	---	---

- ✓ Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation des marchés.

ARTICLE 4 : LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET QUALITES DES CONCURRENTS

I. Chaque concurrent doit présenter un dossier administratif, un dossier technique et un dossier additif.

A-LE DOSSIER ADMINISTRATIF, doit comprendre :

1. Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- a) La déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, comprenant les indications et les engagements précisés à l'article 26 du règlement précité (modèle annexé au présent RC).
- b) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire tenant lieu, le cas échéant. En cas de groupement, le cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire doivent préciser qu'ils sont délivrés dans le cadre d'un groupement en application du dernier paragraphe de l'article 140 du règlement précité.
- c) En cas de groupement une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 140 du règlement précité.

2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du règlement précité.

- d) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent conformément à l'alinéa 2 du paragraphe A- de l'article 25 du règlement précité ;
- e) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du règlement précité. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé
- f) Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 du règlement précité ou la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n°1-72-184 du 15 jourmada II 1392(27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.
- g) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur; (copie certifiée conforme).
- h) l'équivalent des attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

NB : A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

Règlement De Consultation AO 05/2023	Diagnostic de l'infrastructure existante, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	4
---	---	---

B- LE DOSSIER TECHNIQUE, doit comprendre :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé et la qualité de sa participation ;
- b- Les attestations de références de l'entreprise dans le domaine des études et suivis des travaux des projets de VDI et réseaux informatique, Etudes des projets data center en certification Design 4 minimum et deux certifications en Facilities Data center selon le standard Uptime Institute, et non mission d'amont.

NB : Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;

- c- Le certificat de qualification et de classification ;

DOMAINE D'ACTIVITE	AGREMENT
Etude Générale	D13
COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES POUR BATIMENTS A TOUS USAGES ET	D 15
Réseaux électricité basse tension réseau téléphonique et éclairage public ET	D 18
Fluide et énergie	D16

Le soumissionnaire unique ou les soumissionnaires dans le cadre d'un groupement doivent justifier individuellement l'agrément exigé.

Pour les entreprises non installées au Maroc, le dossier technique doit comprendre :

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des livraisons qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b) Les attestations de références de l'entreprise dans le domaine des études et suivis des travaux des projets de VDI et réseaux informatique, Études des projets data center en certification Design 4 minimum et deux certifications en Facilities Data center selon le standard Uptime Institute, et non mission d'amont,

NB : Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;

Pour les groupements : l'article du règlement précité, sera applicable.

NB : Ces documents doivent être originaux, ou des copies certifiées conformes.

ARTICLE 5 : OFFRE TECHNIQUE

1. Méthodologie, Planning et chronogramme :

- Méthodologie de travail pour répondre aux exigences de l'AOO.
- Le planning proposé pour répondre aux exigences de l'AOO.
- Le détail du chronogramme d'affectation des intervenants

Règlement De Consultation AO 05/2023	Diagnostic de l'infrastructure existante, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	5
---	---	---

2. Qualification des intervenants affectés à la réalisation des prestations :

- **Profil et expérience du chef de projet (Ingénieur en Electricité ou énergie et expert data center) :**
 1. Diplômes et les certificats (voir grille d'évaluation)
 2. Nombre d'années d'expérience(voir grille d'évaluation)
 3. Expérience probante dans le domaine(voir grille d'évaluation).
- **Profil et Expérience de l'équipe un Ingénieur d'état en énergétique ou équivalent + un ingénieur d'état en Electricité + ingénieur en réseaux informatique :**
 1. Diplômes (voir grille d'évaluation)
 2. Nombre d'années d'expérience (voir grille d'évaluation)
- **Profil et Expérience de l'équipe (2 Techniciens spécialisés en bâtiment) :**
 1. Nombre d'années d'expérience dans le domaine (voir grille d'évaluation)

NB : Le tableau des compétences mises à disposition avec les CV des membres de l'équipe du projet du titulaire, signés et cachetés, ainsi que le ou les certificats et les attestations de formation. Chaque personne devrait être justifiée qui exerce dans la société par le bordereau CNSS, ou avoir une convention avec la société par les réponses à l'appel d'offre.

ARTICLE 6 : OFFRE FINANCIERE

Conformément aux dispositions de l'article du règlement précité, chaque concurrent doit présenter une offre financière comprenant :

L'acte d'engagement

(Conforme au modèle ci-joint au présent règlement de consultation) ;

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du règlement précité par le mandataire, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la passation du marché.

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Le bordereau des prix global et de la décomposition du montant global par lot

Les prix forfaitaires du bordereau des prix global et de la décomposition du montant global doivent être libellés en chiffres.

En cas de discordance entre les montants totaux du bordereau du prix global et ceux de la décomposition du montant global, le montant total de la décomposition du montant global prévaut.

Les montants totaux du bordereau du prix global et de la décomposition du montant global doivent être libellés en chiffres.

Règlement De Consultation AO 05/2023	<i>Diagnostic de l'infrastructure existante, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.</i>	6
---	--	---

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement et de celui du bordereau du prix global, le montant de ce dernier est tenu pour bons pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

ARTICLE 7 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES OFFRES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 10 de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, les pièces produites par le concurrent sont insérées, individuellement, dans l'enveloppe électronique le concernant.

Ces enveloppes contiennent :

- a. **La première enveloppe** : contient les pièces du dossier administratif et technique, le cahier des prescriptions spéciales et le règlement de la consultation paraphés à toutes les pages, signés et cachetés aux pages (n°10 du RC et n°13 du CPS) avec la mention manuscrite « Lu et Accepté »
- b. **La deuxième enveloppe** : contient l'offre financière. Elle doit être fermée et porter de façon apparente, la mention « offre financière ».

ARTICLE 8 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle (26/04/2022) et à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°1982-21 du 9 Jourmada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, le dépôt des plis des concurrents s'effectue par voie électronique.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis.

Tout pli électronique déposé postérieurement à la date limite de remise des plis est automatiquement rejeté par le portail des marchés publics.

Le dépôt des plis fait l'objet d'un horodatage automatique au niveau du portail des marchés publics, mentionnant la date et l'heure du dépôt électronique et l'envoi de l'accusé de réception électronique au concurrent concerné.

Règlement De Consultation AO 05/2023	<i>Diagnostic de l'infrastructure existante, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.</i>	7
---	--	---

ARTICLE 9 : RETRAIT DES PLIS

Tout pli déposé peut être retiré par le concurrent antérieurement au jour et à l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021)

Le retrait de tout pli s'effectue au moyen du certificat de signature électronique ayant servi au dépôt de ce pli.

Les informations relatives au retrait des plis sont enregistrées automatiquement sur le registre de dépôt des plis.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions fixées à l'article 31 du règlement précité et rappelées à l'article 14 ci-dessus.

ARTICLE 10 : OUVERTURE ET EXAMEN DES OFFRES ET APPRECIATION DES CAPACITES DES SOUMISSIONNAIRES

L'ouverture et l'examen des offres et l'appréciation des capacités des soumissionnaires s'effectuent conformément aux dispositions prévues aux règlements précité.

ARTICLE 11 : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

L'examen des offres techniques concerne les seuls concurrents admis à l'issue de l'examen des dossiers administratif et technique, ainsi que le dossier additif, et ce conformément à l'article 2 ci-dessus.

L'évaluation des offres technique sera effectuée par une sous-commission technique désignée à cet effet. Cette sous-commission procédera à l'étude et l'analyse des offres techniques des différents concurrents selon Les critères ci-dessus, assortis de la grille de notation suivante :

Critères d'appréciation	Indicateurs de mesure	Note d'évaluation
1- Méthodologie, Planning et chronogramme	<p>✓ <u>Pertinence de la méthodologie proposée pour répondre aux exigences de l'AOO : 10 Points.</u></p> <p>➤ Insuffisante : 0 Point. Planning proposé ne détaillant pas l'ensemble des prestations et missions du marché et/ou non conforme avec le délai du marché</p> <p>➤ Satisfaisante: 10 Points. Planning proposé détaillant de façon très précise l'ensemble des prestations et missions du marché et/ou non conforme avec le délai du marché</p> <p>✓ <u>Le détail du planning proposé pour répondre aux exigences de l'AOO. 05 points</u></p> <p>➤ Insuffisante : 0 Point Chronogramme non détaillé, insuffisamment détaillé et/ou incohérence entre les compétences mobilisées et les missions du marché.</p> <p>➤ Satisfaisante : 05 Points Chronogramme détaillé et bonne cohérence entre les compétences et les missions.</p>	20/100

	<p>✓ <u>Le détail du chronogramme d'affectation des intervenants : 05 Points.</u></p> <p>➤ Insuffisante : 0 Point Chronogramme non détaillé, insuffisamment détaillé et/ou incohérence entre les compétences mobilisées et les missions du marché.</p> <p>➤ Satisfaisante : 05 Points Chronogramme détaillé et bonne cohérence entre les compétences et les missions.</p>	
<p>2- Qualification des intervenants affectés à la réalisation des prestations</p>	<p><u>Profil : Chef de projet expert data center : 40 points</u></p> <p>✓ Profil et expérience du chef de projet (Ingénieur en Électricité/électrotechnique/Energie) Expert Data center : les diplômes minimums à mettre en place : Nombre de point cumulé pour les trois diplômes c'est 25 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Avec un diplôme d'ingénieur d'état en électricité ou électrotechnique ou Énergie : 05 points.</u> • <u>Avec une certification de Management de projet : 05 points</u> • <u>Avec une certification ATD : 05 points</u> • <u>AOS de Uptime Institute : 05 points.</u> • <u>Master de l'intelligence artificiel d'une école d'ingénieur d'état : 05 points</u> <p><u>NB : De ne pas avoir le diplôme d'ingénieur d'état ou la certification ATD et AOS, le profil est non accepté avec une note éliminatoire de 0 points</u></p> <p>Nombre d'années d'expérience 15 Points :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plus de 15 ans: 15 points ➤ Entre 12 et 15 ans: 10 points ➤ Entre 10 et moins de 12 ans: 5 points ➤ Moins de 10 année d'expérience : 0 point. <p><u>Equipe de projet profil ingénieurs : 3Ingénieurs expérimentés (Ingénieur en électricité + Ingénieur en génie énergétique + Ingénieur Informatique) : 30 points (10 point par profil)</u></p> <p>✓ Profil de l'équipe (3 Ingénieurs d'état dont 1 profil en génie énergétique, 1 en génie électrique et 1 en informatique) : 5 points par profil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si ingénieur = 05 point • Autre profil = 00 point <p>✓ Nombre d'années d'expérience dans le domaine : 5 points par profil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 10 ans: 05 points • Entre 8 et 10 ans: 03 points • Moins de 8 année d'expérience : 0 point. 	<p>80/100</p>

Règlement De Consultation AO 05/2023	Diagnostic de l'infrastructure existante, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	9
---	---	---

	<p><u>Équipe de projet profil techniciens : 2 Techniciens expérimentés : 10 points :</u></p> <p>✓ Profil et Expérience de l'équipe (2 techniciens dont 1 profil Bâtiments, 1 Électromécanique des Systèmes Automatisés) 10 Points (5 points par intervenant).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'années d'expérience dans le domaine par intervenant : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plus de 8 ans: 5 points ➤ Entre 5 et 8 ans: 3 points ➤ Moins de 5 année d'expérience : 0 point. 	
Total (note NT) =		100/100

A la fin de cette première phase, chaque soumissionnaire recevra une note technique Nt qui sera une « Note sur 100 ».

La commission d'appel d'offres peut demander par écrit à l'un ou à plusieurs concurrents des éclaircissements sur leurs offres techniques. Ces éclaircissements doivent se limiter aux documents contenus dans l'offre technique. Seules les offres conformes techniquement ont une note minimum de **70 points** seront retenues pour l'ouverture des offres financières.

ARTICLE 12 : EXAMEN DES OFFRES FINANCIERES ET ATTRIBUTION

Conformément aux articles 40 et 137 du règlement précité, la commission après l'examen et l'évaluation des offres financières des concurrents, écarte les concurrents dont les offres financières non conformes selon les dispositions du paragraphe 2 de l'article 40 du règlement précité, vérifie ensuite le résultat des opérations arithmétiques des offres financières des concurrents retenus. elle rectifie s'il y a lieu les erreurs de calcul et rétablit les montants exactes des offres concernées, puis procède au classement des offres des concurrents retenus en vue de proposer au maître d'ouvrage l'offre la plus avantageuse en tenant compte pour l'attribution du marché, la note globale est obtenue par l'addition des notes techniques et financières après introduction d'une pondération. La pondération attribuée à l'offre financière sera de 30 % et la note technique sera de 70% de la note globale, le formule est comme suit :

La note financière est déterminée comme suit :

- L'attribution de la note maximale (100) à l'offre financière la moins disante,
- Les autres notes (NF) seront calculées selon la formule ci-après :

$$NF = 100 \times (\text{Offre moins disante} / \text{Offre désignée})$$

Une récapitulation des notes techniques et financières est, par la suite, établie et la note finale est calculée selon la formule ci-après :

Note Globale = 70% de la note Technique + 30% de la note Financière.

L'adjudicataire est celui qui a la note la plus élevée.

ARTICLE 13 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Conformément au règlement précité, les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le maître d'ouvrage saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec

Règlement De Consultation AO 05/2023	Diagnostic de l'infrastructure existante, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	10
---	---	----

accusé de réception et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au maître d'ouvrage, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

ARTICLE 14 : MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 18 alinéa 3 du paragraphe I du règlement précité, le dirham est la monnaie dans laquelle doivent être exprimés les prix des offres présentées par les soumissionnaires.

Lorsque le concurrent n'est pas installé au Maroc, son offre doit être exprimée en monnaie étrangère convertible. Dans ce cas, pour être évaluées et comparées, les montants des offres exprimées en monnaie étrangère doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghreb.

ARTICLE 15 : LANGUE D'ETABLISSEMENT DES PIÈCES DES OFFRES

Les pièces des offres présentées par les concurrents doivent être établies en langues arabe ou française conformément à l'article 18, alinéa 4 du paragraphe I du règlement précité.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE



Le Président de l'Université

Bouchta EL-MOUMNI

ANNEXES

- 1. MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT**
- 2. MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR**
- 3. AVIS D'APPELS D'OFFRES**

Règlement De Consultation AO 05/2023	<i>Diagnostic de l'infrastructure existante, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.</i>	12
---	--	----

ANNEXE N°1 :
MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

A. PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°05/2023 du 27/07/2023 à 10 h 00 mn

Objet du marché : Diagnostic de l'infrastructure existante, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.

En application du paragraphe 1 de l'article 16 et l'alinéa 1 et 3 de l'article 17 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

B. Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je(1) soussigné : (Prénom, nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n°(2)

Inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n°(2) N° de patente(2)

b) Pour les personnes morales

Je (1) soussigné : (Prénom, nom et qualité au sein de l'Entreprise) agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de :

Adresse du siège social de la société :

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n°(2) et (3)

Inscrite au registre du commerce(Localité) sous le n°(2) et (3)

N° de la patente(2) et (3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :

- montant hors T.V.A. :(en lettres et en chiffres)

- taux de la T.V.A. :(en pourcentage)

- montant de la T.V.A. (taux en %)(en lettres et en chiffres)

- montant T.V.A. comprise :(en lettres et en chiffres)

L'Université se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte(à la trésorerie générale, bancaire, ou postal (4) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à, le.....

(Signature et cachet du concurrent)

1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent

(1) mettre 'Nous soussignésnous obligeons conjointement /ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;

(2) ajouter l'alinéa suivant : 'désignons(prénoms, nom et qualité) en tant que mandataire du groupement'.

2) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié

3) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

4) Supprimer les mentions inutiles.

Règlement De Consultation AO 05/2023	<i>Diagnostic de l'infrastructure existante, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.</i>	13
---	--	----

ANNEXE N°2 :
MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°05/2023 du 27/07/2023 à 10 h 00 mn

Objet du marché : Diagnostic de l'infrastructure existante, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.

A) POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

Je soussigné :(prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :
Affilié à la CNSS sous le n° : (1)
Inscrit au registre du commerce de(localité) sous le n°
N° de patente (1)
N° du compte courant postal bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B) POUR LES PERSONNES MORALES

Je soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de (Raison sociale et forme juridique de la société)
Au capital de :

Adresse du siège social de la société
Adresse de domicile élu
Affiliée à la CNSS sous le n° (1)
Inscrite au registre du commerce(localité) sous le n° (1)
N° de patente (1)
N° du compte courant postal bancaire ou à la TGR.....(RIB)

DECLARE SUR L'HONNEUR :

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
que je remplie les conditions prévues à l'article 22 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
 - 2- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
 - 3- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - à m'assurer que les sous-traitants remplissent les conditions prévues par l'article 22 du règlement précité.
 - Que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché ;
 - 4- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par une personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.
 - 5- Atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du règlement précité.
 - 6- m'engager à ne pas faire par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
- Certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- Reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 24 du règlement précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à le.....

Signature et cachet du concurrent (2)

-
- (1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance
(2) à supprimer le cas échéant
(3) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur

Règlement De Consultation AO 05/2023	Diagnostic de l'infrastructure existante, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	14
---	---	----

ANNEXE N° 4 :

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX

N° 05/2023

Le 27/07/2023 à 10h00 min, il sera procédé à la salle des réunions de la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi à Tétouan l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : **Diagnostic de l'infrastructure existante, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.**

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire et l'estimation des coûts de prestations sont fixés à :

CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	ESTIMATION ADMINISTRATION TTC
20 000.00 Dhs. (Vingt Mille Dirhams)	2 400 000.00 Dhs TTC (Deux Millions Quatre Cent Mille Dirhams TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle (26/04/2022) et à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les concurrents doivent envoyer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.